

2<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT COMMUNAL, CHEF-LIEU : MONTRISON.

Chefs-lieux des justices de paix,  
et communes dont elles sont composées :

## BOEN.

Allieux.	Laurent-sur-Rochefort (St-)
Arthun.	Leignieux.
Boën.	Marcilly.
Bouteresse (Ste-Agathe-la)	Marcoux.
Bussy-Albieux.	Mizérieux.
Cesay.	Montverdun.
Cleppé.	Nervieux.
Débats-Rivière-d'Orpras.	Poncins.
Etienne-le-Molard (St-).	Pralong.
Foy-Saint-Sulpice (Ste-).	Sixte (St-).
Hôpital-sous-Rochefort (l').	Trelins.

## BONNET-LE-CHATEAU (SAINT-).

Apinac.	Merles.
Bonnet-le-Château (St-).	Nizier (St-).
Estivareilles.	Rozier-Côtes-d'Aurec.
Hilaire (St-).	Tourette (la).
Maurice-en-Gourgois (St-).	Usson.

## HAZELLES.

André-le-Puy (St-).	Galmier (St-).
Avezieux.	Grammond.
Bellegarde.	Lagimond-de-Chevrières.
Bonnet-les-Oules (St-) (1).	Maringes.
Bouthéon.	Médard (St-).
Chambœuf.	Meyleu-Montrond.
Châtelus.	Rivas.
Chazelles-sur-Lyon.	Vauche.
Chevrières.	Viricelles.
Cuzieux.	Virigneux.
Denis-sur-Coise (St-).	

(1) L'arrêté constitutif porte Saint-Bonnet-des-Quarts, mais cette erreur a été rectifiée par un arrêté du 9 pluviôse suivant (29 janvier 1802).